

PV sa demande « si un auteur compositeur qui a une voix peut se présenter en tant que candidat au conseil d'administration qui aura lieu le 15 Mai 2008 »

Le président lui répond « j'ai fait la demande auprès de Maître CIANTAR, et que la réponse de PHILIPPOT était négative. »

Monsieur Tamati rajoute : « Je suis déçu du SPAC, vous pensez que vous êtes des gens intelligents avec vos avocats par-ci par-là et que le SPAC n'a rien fait jusqu'à aujourd'hui, je suis complètement déçu. Lors de notre dernière réunion, vous m'avez dit que même des personnes qui ont une voix peuvent se présenter or que j'avais raison ce n'était pas possible »

Le président lui répond : « Nous avons un avocat qui nous dit d'envoyer les noms qui sont membres du SPAC et c'est ce que j'ai fait. Notre Avocat nous a répondu seulement deux candidats avaient été retenus »

Tamati continuait à dire : « je suis déçu, déçu et déçu par ce que vous ne m'écoutez pas »

Le président lui répond ; « tu as toujours été un garçon très houleux dans toutes nos réunions, maintenant si tu n'es pas d'accord avec le syndicat fais ta démission. »

Monsieur Lucas Tamati s'est levé avec sa femme et sort de la réunion.

Monsieur le président continue et dit à tous les ayants droits présents qu'il y a une émission enregistrée hier le 19 Mars et diffusée lundi et qu'il fallait la regarder pour mieux comprendre ce que c'est ce phénomène de propriétés intellectuelles.

Cette émission sera diffusée Lundi 24 Mars 2008 à 19 h 30 sur TNTV.

Il y a plusieurs intervenants dont Maître Sandra LAUDON qui est Docteur en Droits de Protections de Propriétés Intellectuelles.

Le président remercie toutes les personnes présentes et conclut la réunion à 12h 20.



Monsieur Théo Sulpice, président du SPAC.

TS
Absent lors de la réunion
mais a pris connaissance
et approuve le présent
procès verbal de la réunion